

## **DOCUMENT A CONSERVER**

Le centre PMS assure les missions de Promotion de la Santé à l'École (Décret PSE du 14/03/2019)

Ces missions sont :

1. L'examen médical obligatoire (certaines années scolaires). Si vous vous opposez à cet examen par notre service, votre refus doit nous parvenir avant le 30 septembre par lettre recommandée. Vous devrez dans ce cas, le faire pratiquer dans un autre centre agréé endéans les 2 mois. (Voir dispositions légales)
2. Information et promotion de la santé à l'attention des élèves, dans les domaines tels que les assuétudes, la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVRAS), l'alimentation équilibrée, ...
3. Le recueil et la transmission des données sanitaires (AG de la Communauté Française du 3 juin 2004 et du 7 juillet 2006)
4. Le dépistage et la prophylaxie des maladies transmissibles. Il existe une liste d'affection pour lesquelles nous sommes dans l'obligation légale de prendre des mesures pour éviter tout risque de contagion et d'épidémie.
5. À la suite du Plan Fédéral Nucléaire, le CPMS distribuera des pastilles d'iodure de potassium aux élèves présents dans ses locaux en cas d'injonction des autorités. Vous pouvez vous y opposer en nous communiquant votre refus par courrier à l'adresse du centre en précisant le nom, prénom et école de votre enfant.

**Conformément aux directives de l'ONE, le CPMS interviendra de façon proportionnelle au risque sanitaire.**

Les maladies qui constituent une **urgence sanitaire**

### **Diphtérie – méningite – poliomyélite – rougeole**

Si votre enfant en est atteint, vous devez le signaler dans les 24h au Centre PMS au **067/21.40.55** ou au **0477/991.277**. Le médecin du centre doit pouvoir prendre toutes les mesures pour éviter la contagion en administrant dans les 24h une médication préventive aux élèves concernés.

Les autres maladies à signaler au centre PMS sont :

- Gastro-entérites infectieuses
- Infection à salmonella typhi
- Autres germes entéropathogènes
- Hépatite A
- Infection à streptocoques bêta-hémolytiques du groupe A (y compris la scarlatine)
- Tuberculose
- Coqueluche
- Oreillons
- Rubéole
- Varicelle et zona
- Gale
- Impétigo
- Molluscum contagiosum
- Teignes du cuir chevelu
- Pédiculose
- Verrues plantaires et « athlète-foot »

(Liste consultable sur le site de l'école.)

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire, chers parents, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'équipe PMS

Le médecin scolaire